



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT FINAL

PROJET DE SOUTIEN A LA DIFFUSION DU ZEBU AZAWAK

(PHASE I)



10 septembre 2000 – 9 septembre 2003

MINISTERE
DES RESSOURCES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

000031

N° 2004 /MRA/SG/PSDZA II



BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE

10 FEV. 2004

9441

Ouagadougou, le 10 FEV. 2004

Le Secrétaire Général
Président du CLOSC

A

**Objet : 1^{ère} réunion du Comité Local
de Suivi et de Contrôle du PSDZA II**

**Madame l'Attachée
de Coopération
Ambassade de Belgique
au Burkina Faso**

OUAGADOUGOU

DATE. IN : 11/02/04	N° D'ORDRE : 944 à
CHEF DE SECTION	N° CLASS DOSS
MRA	COMPT
PSD	SECR
PROJON	M.I.
CLOSC	SOURCES

Madame l'Attachée

J'ai l'honneur de vous adresser une invitation à participer à la 1^{ère} réunion du Comité Local de Suivi et de Contrôle (CLOSC) du Projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak (Phase II).

L'ordre du jour prévoit :

- la clôture de la première phase (bilan des activités et exécution du budget) ;
- l'approbation du programme d'activités et du budget pour l'année 2004.

Cette réunion se tiendra le **24 février 2004** dans la salle de réunion du Cabinet du Ministère des Ressources Animales à partir de 9 heures.

Veuillez agréer, Madame l'Attachée, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. :

- Rapport final du projet – phase I


Michel P. OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre National
Secrétaire
MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES
BURKINA FASO



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT FINAL

PROJET DE SOUTIEN A LA DIFFUSION DU ZEBU AZAWAK (PHASE I) INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION.

Pays : BURKINA FASO

Secteur et sous - secteur CAD : 311 (agriculture) – 31195 (élevage)

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : Ministère des Ressources Animales

Agences d'exécution : Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales (D.I.P.P.A.).

Nbre d'experts en coopération internationale de la CTB : 1

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 3 ans

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : avril 1999
Effective : 10 septembre 2000 (notifiée par échange des lettres N° 000299/MAET/SG/DIRE et D14 n.032/RP N° 98)

Date de clôture de la prestation :
Selon AS/CS : mars 2002
Effective : 09 septembre 2003

Modalités de gestion de la prestation : - Cogestion : 19.000.000 BEF (470.997,70 €)
- Régie : - assistance technique : 36 h/m
- bourse (un doctorat en 3 ans dans une université de Belgique)

Budget total de la prestation : 35.800.000 BEF (887.458,82 €)

Période couverte par le rapport : 10 septembre 2000 au 09 septembre 2003

Annexes		Oui	Non
1.	Résumé des résultats	Oui	
2.	Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue	Oui	
3.	Taux de déboursement de la prestation	Oui	
4.	Personnel de la prestation	Oui	
5.	Sous-traitance et appels d'offres	Oui	
6.	Equipements	Oui	
7.	Formations	Oui	
8.	Bailleurs de fonds	Oui	

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1. - Très satisfaisant
- 2. - Satisfaisant
- 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement?	1	1
Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :		
a) Genre	2	2
b) Environnement	1	1
c) Economie sociale	1	1
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	1	1
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	1	1

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	1	1
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	1	1
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	1	1
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :		
a. Ressources financières?	2	2
b. Ressources humaines ?	1	1
c. Matériel et équipements ?	1	1
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	1	1
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	1	1
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	1	1

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes*:

- 1 - Très satisfaisant
- 2 - Satisfaisant
- 3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4 - Non satisfaisant
- X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	1	1

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci.

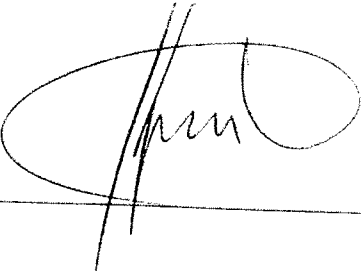
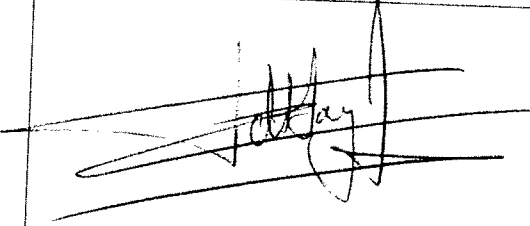
La mise en œuvre de la prestation vise «d'une part l'augmentation des approvisionnements des populations urbaines et périurbaines en lait frais tout en continuant à réduire l'enveloppe des importations des produits laitiers et d'autre part, de se servir de la production laitière comme facteur d'induction d'une amélioration génétique du cheptel bovin national (diffusion de l'Azawak), d'une augmentation de sa productivité et partant, d'un accroissement des revenus des éleveurs». Cette démarche de la prestation s'inscrit pleinement tant dans la stratégie de lutte contre la pauvreté que dans le cadre du développement durable des communautés de base.

En outre, l'exécution de la prestation fait partie intégrante des actions préconisées par le Ministère des Ressources Animales plus spécialement dans son Programme d'Actions d'Investissements du Secteur Elevage (P.A.P.I.S.E.) adopté par le gouvernement en octobre 2000. Ce programme vise l'amélioration de l'élevage qui est la deuxième source de produits d'exportation, après le coton, et constitue une source de revenus pour environ 80% de la population du Burkina Faso. C'est dire donc qu'une intervention dans le secteur de l'élevage a une incidence directe ou indirecte favorable sur une vaste couche de la population. Tel est le cas pour la présente prestation.

La prestation a pleinement réussi l'exécution du programme des trois années planifiées. Plus particulièrement, les 4 groupements d'éleveurs mis en place entament un processus de consolidation et participent à la gestion des activités et des moyens (financiers et matériels) de la prestation, preuve d'une appropriation progressive des activités de la prestation. Ceci reconforte valablement «l'approche participative» mise en œuvre par la direction du projet. Une formation sur le thème «structuration et fonctionnement d'une organisation paysanne» dispensée en partenariat avec la Direction de la Vulgarisation et d'Appui aux Organisations des Producteurs (DVAOP) dans chacun des 4 sites d'intervention du 21 juillet au 29 août 2003 vise une meilleure organisation des groupements afin de mieux démarrer la seconde phase du projet prévue pour septembre 2003.

Au cours des trois années, par un système de recouvrement des fonds investis pour satisfaire la demande en bétail et en intrants, les éleveurs auront accru sensiblement les capacités d'investissement du projet d'environ 150 %. A cet égard, la prestation a réellement suscité et stimulé l'investissement chez les éleveurs adhérant à son programme tout en les acheminant dans un processus de professionnalisation. Ceci constitue une véritable réussite de la prestation.

Aussi, la prestation a marqué son ancrage institutionnel par des faits concrets. Il s'agit de la signature d'une lettre de mission avec la Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales (D.I.P.P.A.), le Protocole de collaboration avec le Centre National d'Elevage et d'Amélioration Génétique (C.N.E.A.G.) et la signature d'un décret interministériel (Ministère des Ressources Animales et Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique) portant composition et attribution du Comité Scientifique Azawak. Ce décret a été suivi d'une Note de service du Ministère des Ressources Animales portant nomination des membres dudit comité.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
	

DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.

1. Si nécessaire, décrivez l'objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi)

«Les effectifs des troupeaux Azawak améliorés et encadrés sont augmentés», tel est l'énoncé de l'objectif spécifique.

Pour atteindre cet objectif, la prestation emprunte deux voies :

- l'élevage de l'Azawak en race pure. Un accroissement significatif des troupeaux est limité par la faiblesse des effectifs d'Azawak au Burkina Faso, qui en 2000 étaient estimés à environ 1.500 têtes seulement.
- le croisement d'absorption du Zébu peul par le Zébu Azawak. C'est un travail sur plusieurs générations assorti d'un suivi rigoureux et de l'élimination de la reproduction de tous les mâles croisés.

Trois résultats intermédiaires sont associés à cet objectif spécifique

R1 : Un programme de sélection, multiplication/diffusion de l'Azawak est installé auprès des éleveurs organisés en «Association des éleveurs d'Azawak».

Il s'agit de sélectionner des éleveurs motivés adhérant à l'élevage de l'Azawak et de les organiser en « Association » ; les troupeaux (Azawak pur-sang) de ces éleveurs devant participer à un programme de sélection à noyau ouvert en partenariat avec le Centre de Loumbila ou de production de génisses F1 (croisement) pour la production laitière.

R2 : les conditions zoo-sanitaires et alimentaires sont réalisées pour la mise en œuvre du programme de sélection/multiplication/diffusion.

Il s'agit d'un ensemble de mesures d'accompagnement devant permettre la mise sur pied de bonnes conditions d'élevage pour la réussite du programme de sélection à noyau ouvert.

R3 : les troupeaux encadrés participent effectivement au programme national de sélection à noyau ouvert ou de multiplication par croisement d'absorption ou de diffusion de génisses F1 pour la production laitière.

Pour avoir des éléments qualitatifs de sélection, les éleveurs d'Azawak appliquent le contrôle des performances conformément au type de cahier de charges signé en partenariat avec la prestation. L'organisation de concours de bétail permettra l'identification « de femelles élites » pour le remplacement des femelles annuellement réformées au Centre de Loumbila ($\pm 10\%$ des femelles en âge de reproduction).

En retour, les taureaux améliorés du Centre seront utilisés pour la fécondation des femelles des troupeaux des éleveurs encadrés : cession des taureaux excédentaires du Centre et/ou insémination artificielle.

Les travaux de sélection en race pure et d'absorption par croisement sont suivis par le «Comité scientifique Azawak».

2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?

Compte tenu des faibles effectifs d'Azawak au Burkina Faso, la prestation a réalisé, en collaboration avec le Projet Azawak du Niger, dans diverses régions du Niger des achats de bétail au bénéfice des éleveurs burkinabè. En 2001, ces introductions ont permis aussi un renouvellement de géniteurs Azawak de la station de Loumbila.

Une diffusion à partir des troupeaux du Burkina Faso a été également rendue possible grâce à des missions de prospection interne menées principalement à Bobo-Dioulasso.

Au total, la prestation a diffusé 151 mâles et 132 femelles Azawak pur-sang.

Le tableau ci-après montre les réalisations par rapport aux indicateurs retenus

Indicateurs	Niveau prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Nombre d'éleveurs encadrés	100	163 (dont 40 femmes)	163 %
Nombre d'animaux	1.000	1.536	153,6 %

La prestation a atteint l'objectif spécifique et a même dépassé les niveaux prévus des indicateurs retenus.

3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

3.1. R.I.1: Un programme de sélection, multiplication/diffusion de l'Azawak est installé auprès des éleveurs organisés en «Association des éleveurs d'Azawak»

L'atteinte de ce résultat passe par la réalisation de deux activités : il s'agit d'une part de « sélectionner, d'organiser les éleveurs d'Azawak » et d'autre part, de « constituer les troupeaux du programme ».

La coordination du projet a tout mis en œuvre, par la méthode participative, pour créer un climat d'entente réciproque avec les éleveurs. Cette stratégie a abouti à la formation d'un groupement d'éleveurs d'Azawak sur chacun des 4 sites d'intervention. Ces groupements sont agréés par les autorités compétentes selon la loi n° 14 du 19 avril 1999 régissant les organisations professionnelles à but lucratif.

Il s'agit du Groupement «KOSSAM BOODEJI» ou lait de vaches rouges à Dori qui compte 42 membres ; du Groupement «NAAYI PINADI» ou éleveurs de vaches à lunettes, à Djibo qui compte 45 membres ; du Groupement «MARE BODEYIS» ou éleveurs de vaches rouges à Yalgo qui se compose de 26 membres ainsi que du «Groupement d'Éleveurs Sélectionneurs d'Azawak du Centre» (GESAC) à Ouagadougou avec 50 membres.

Ces groupements sont des structures autonomes dotées chacune d'un Règlement Intérieur et ayant un bureau dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale. Les frais d'adhésion et les cotisations périodiques des membres (dont les montants sont variables selon les sites) sont versés sur un compte ouvert auprès d'une Caisse Populaire au nom du Groupement et servent à son fonctionnement. C'est dire que le projet ne subventionne pas le fonctionnement des bureaux des groupements. En vue de renforcer et consolider les activités de ces structures paysannes, le responsable du site d'intervention et son adjoint participent aux activités d'animation du groupement concerné. Chaque groupement tient d'une manière assez régulière au moins une réunion par mois.

La diffusion du bétail de race Azawak constitue l'activité de base pour les trois résultats intermédiaires du projet. Les éleveurs encadrés ont compris, à travers les réunions et les ateliers, que la multiplication de ce bétail se fera par la voie de l'élevage de l'Azawak en race pure et/ou par le croisement d'absorption du zébu peul par le zébu Azawak. C'est ainsi que des troupeaux du programme se composent actuellement de 330 femelles et 185 mâles zébu Azawak, 755 femelles zébu peul et 266 croisés entre ces deux races. A vrai dire, les effectifs d'animaux croisés déclarés sont en deçà de la réalité car les éleveurs réalisent une diffusion indirecte dans leur voisinage (leurs taureaux montent des femelles hors programme ; c'est le cas d'un taureau qui, en une année seulement dans un village proche de Dori, a produit une cinquantaine de veaux).

Par rapport aux indicateurs objectivement vérifiables retenus, la prestation a atteint ce résultat. Néanmoins il convient de dire que la prestation s'est attelée à rendre opérationnels les groupements d'éleveurs plutôt qu'à la réalisation matérielle d'un cahier de charges dûment signé par chaque éleveur individuellement. Compte tenu de l'évolution même du projet, le cahier de charges potentiel sera adapté au type d'éleveurs : sélectionneurs et éleveurs faisant le croisement d'absorption.

Dans ce programme de diffusion de l'Azawak, le projet ne se substitue pas financièrement à l'éleveur mais se positionne comme un facilitateur pour l'acquisition de ce bétail. Pour ce faire, le projet mobilise un fonds de roulement. A chaque opération d'achat d'un lot de bétail, le projet et les éleveurs s'accordent sur le prix de cession des animaux acquis. Ce prix ne tient pas compte de certains frais directement pris en charge par le projet : frais de mission, frais de transport, alimentation et tests de zoonoses pendant la quarantaine...

En fonction des capacités d'investissement des éleveurs et des contraintes spécifiques au terroir, de commun accord avec le projet, chaque groupement détermine un échéancier de

recouvrement des fonds mobilisés. Progressivement, les groupements d'éleveurs mettent en place des comités spécialisés notamment pour le recouvrement des fonds de roulement.

R2 : les conditions zoo-sanitaires et alimentaires sont réalisées pour la mise en œuvre du programme de sélection/multiplication/diffusion.

Le projet a mis à la disposition des éleveurs encadrés, selon la même formule «de mobilisation d'un fonds de roulement», des intrants zootechniques (Sous-Produits Agro-industriels «SPAI»), des semences fourragères, des outils de fauche et de ramassage des fourrages) en fonction des besoins exprimés et confirmés par les groupements.

Les intrants vétérinaires (pour déparasitage interne et externe) et les tests de dépistage de la tuberculose et de la brucellose sont entièrement à la charge du projet. Aussi, pour promouvoir l'hygiène de la traite et le contrôle laitier, un seau muni d'un couvercle, un tamis et un gobelet jaugé ont été distribués gratuitement à chaque ferme. Les agents de terrain de la prestation participent, en collaboration avec les autres structures du Ministère de tutelle, aux différentes campagnes de vaccination du bétail.

Au cours des 3 années, la prestation a mobilisé 1.246 Tonnes de SPAI pour une valeur de 75.156.450 F CFA; a facilité l'acquisition du matériel de fauche pour une valeur de 701.200 F CFA et des semences fourragères pour 230.000 F CFA.

La mobilisation des investissements pour achat des SPAI sous forme d'un fonds de roulement a eu un effet d'amplification endogène des capacités financières du projet. En effet, à partir des 37.374.038F CFA utilisés au départ du budget, à la fin de la prestation, le volume total des SPAI placés atteint la valeur de 75.156.450 F CFA soit un taux d'amplification financière de 201 %. C'est dire que les investissements ont connu un « turnover » rapide et donc le fonds de roulement a réellement tourné. A cet égard, il est important de signaler que dans l'ensemble, les groupements d'éleveurs d'Azawak respectent leurs engagements vis-à-vis de la prestation nonobstant quelques cas de retardataires. Les prix des SPAI placés auprès des éleveurs sont stables et compétitifs par rapport à ceux du marché. En effet, le projet ne s'inscrit pas dans les pratiques spéculatives du marché des aliments pour bétail qui exploitent la situation de déficit fourrager presque permanent que connaissent les éleveurs.

Le suivi des troupeaux revêtant une importance capitale dans l'exécution du programme, la direction du projet a créé (sur avis favorable du CLOSC du 30 janvier 2002) un poste chargé de cette activité. C'est dès le dernier trimestre 2001 que le projet a commencé l'identification des animaux par bouclage.

En matière de vulgarisation et formation des éleveurs, la prestation a organisé 4 ateliers dans chacun des sites du Sahel (Dori, Yalgo et Djibo) et 2 ateliers à Ouagadougou.

Le dernier atelier de formation qui a été réalisé du 21 juillet au 29 août 2003 et qui a duré une semaine par site, portait sur le thème : «structuration et fonctionnement d'une organisation paysanne». Cette formation visait à consolider les groupements et les préparer à mieux démarrer la seconde phase du projet.

R3 : les troupeaux encadrés participent effectivement au programme national de sélection à noyau ouvert ou de multiplication par croisement d'absorption ou de diffusion de génisses F1 pour la production laitière.

Pour atteindre ce résultat, un certain nombre d'activités étaient prévues : il s'agit de «l'organisation du contrôle des performances et de la gestion de la reproduction dirigée» devant être assurée par le projet, «du suivi technique des activités du projet sur le terrain» dévolu à la Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales (DIPPA) et «de l'évaluation du progrès génétique» par un Comité scientifique Azawak.

Depuis le début de l'année 2002, le projet s'est doté d'un logiciel de Gestion Assistée de la Reproduction Bovine (GARBO) permettant d'intégrer le suivi généalogique et les performances individuelles des animaux suivis. Le suivi des performances pondérales a pris du retard car les parcs de contention/vaccination existant dans les zones d'intervention ne se prêtent pas à une bonne installation du matériel de peser acquis par le projet. Par contre, le contrôle laitier est opérationnel depuis le mois de mai 2002.

En juillet 2001, la Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales a signé avec le Projet une lettre de mission. Conformément à cette lettre, la DIPPA en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) ont effectué, à 2 reprises, des sorties sur le terrain dans chacun des 4 sites d'intervention du projet. Le rapport de la seconde sortie souligne la prise en compte réelle par le projet des recommandations émises à l'issue de la 1^{ère}.

Selon le Document Technique et Financier (DTF), c'est un Comité scientifique Azawak qui évalue annuellement les progrès génétiques réalisés dans le programme du projet. A cet effet, un arrêté interministériel portant création de ce comité a été signé en juillet 2002 par les Ministères intéressés (Ministère des Ressources Animales/Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique). Il a tenu sa première réunion le 28 mars et a constaté que compte tenu du cycle biologique de l'espèce bovine, il faudra plus de temps pour que le programme commence à enregistrer des résultats visibles. Au regard des besoins en ressources humaines qualifiées du Ministère de tutelle, ce comité a exhorté la Coopération belge d'octroyer une bourse supplémentaire en «Génétique Animale».

Il convient de signaler que lors de la formulation de la présente prestation, «le plein fonctionnement du Centre de Loumbila» avait été retenu comme une supposition importante. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Afin d'établir un état réel des lieux de ce centre, le projet a commandité, en 2001, une étude qui a été réalisée par un consultant national. Cette étude a montré que le centre a besoin d'un important appui pour la délimitation de son domaine foncier - la sécurisation du domaine - la mise en place des aménagements agro-pastoraux - la gestion et l'entretien des animaux. Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de diffuser des génisses F1 autour de Ouagadougou.

Devant l'ampleur des problèmes, la prestation a participé à la résolution des contraintes pouvant aider à la viabilité du centre dans un court terme.

4. **Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en oeuvre de la prestation.**

L'organisation du projet s'intègre dans l'organigramme institutionnel et au dispositif d'encadrement et d'appui-conseil mis en place par le Ministère des Ressources Animales. L'ancrage institutionnel du projet s'appuie sur une double tutelle : une technique (DIPPA ex DPIA) et l'autre administrative (DEP, CTB).

En outre, le projet possède deux organes de gouvernance :

- un Comité scientifique Azawak chargé de fournir des avis motivés au CLOSC ;
- et le CLOSC qui est un organe de pilotage.

Par ailleurs, les responsables du projet ont mis en place un système de suivi-évaluation au niveau de la direction et au niveau des sites d'intervention.

a) au niveau de la direction :

Au cours de la dernière semaine de chaque mois, la direction du projet tient à son siège une réunion mensuelle rassemblant les responsables des sites d'intervention, le Chef, son adjoint, le Co-responsable et la Comptable.

Cette réunion est un «cadre de coordination» du projet. L'ordre du jour porte principalement d'une part sur l'analyse des rapports mensuels des activités réalisées sur le terrain et les activités de la direction du projet, et d'autre part sur la programmation des activités du mois qui suit. Les contraintes rencontrées par les uns et les autres font l'objet d'échanges et de propositions de solutions idoines.

b) au niveau des sites d'intervention :

Dans chaque site, le groupement d'éleveurs tient également des rencontres mensuelles assez régulières sur convocation du Président du groupement et/ou du responsable du site. Ces réunions servent de cadre de concertation entre éleveurs, d'expression des besoins et de recherche des voies et moyens pour les satisfaire en partenariat avec le projet.

Ainsi, à travers ces réunions, les éleveurs participent à la gestion des activités du projet. Aussi, les responsables de sites jouent un rôle de véritable lien permanent entre la coordination du projet et le terrain (les groupements d'éleveurs encadrés).

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

- La mobilisation des ressources humaines : les membres du personnel local recruté et affecté ont pris service d'une manière fort étalée dans le temps, le dernier a pris service au mois de novembre 2001.
- La mobilisation des ressources financières : suite à des contraintes administratives, la prestation a pris du retard pour ouvrir un compte des opérations courantes dans une banque commerciale locale. Ainsi six mois durant, le financement du projet s'est limité à des avances d'un total de dix millions francs CFA (15.244,90 Euros) accordées par le bureau de la Représentation de la CTB à Ouagadougou.
- La lourdeur des procédures locales de marchés publics : alors que la commission d'attribution des marchés s'est tenue le 30 novembre 2001, le premier véhicule a été livré en avril 2002 et le second en juillet. D'autres commandes ont connu également des retards de livraison.
- Les contraintes budgétaires : le budget du projet a été établi en 1996 et depuis lors il n'a jamais subi aucune indexation par rapport à l'évolution du coût du marché. Sa mobilisation, dans le contexte réel, a exigé beaucoup de flexibilité et d'attention par rapport aux besoins des éleveurs.
- La durée de 3 ans du projet ne tient pas compte du cycle biologique de la vache et donc ne pouvait pas permettre d'avoir des résultats sur les productions escomptées. Cette courte durée a aussi influencé la détermination du mode de recouvrement du fonds de roulement pour achat du bétail et des intrants par les éleveurs encadrés.
- La non prise en compte du Centre de Loumbila parmi les résultats intermédiaires de la prestation alors que celui-ci connaît des difficultés de nature à entraver la réussite du programme de sélection/multiplication/diffusion de l'Azawak. La prestation lui a accordé des appuis ponctuels en accord avec le CLOSC.
- Les effectifs réduits d'Azawak au Centre de Loumbila pour les besoins de diffusion. Ainsi, le projet a dû effectuer des missions de prospection et d'achat du bétail au Niger, ce qui a occasionné d'importantes dépenses financières. En outre les éleveurs burkinabé considèrent le prix du bétail Azawak acheté au Niger comme étant trop cher (1.250 à 1.500 F CFA/kg de poids vif). La direction du projet a impliqué les représentants des éleveurs dans les missions d'échange d'expérience et/ou d'achat du bétail Azawak au Niger.
- L'hétérogénéité professionnelle des éleveurs de la zone de Ouagadougou (fonctionnaires, commerçants, apprentis éleveurs et éleveurs traditionnels est en partie la cause du faible niveau organisationnel de leur groupement comparativement à ceux de Djibo, Dori et Yalgo.
- Certains éleveurs, heureusement peu nombreux, ne respectent pas les mécanismes de recouvrement du fonds de roulement pour achat du bétail et des intrants ; ce qui risque d'affaiblir les efforts du grand nombre d'éleveurs fort motivés.

A cet égard, le projet s'adressera à l'entité groupement et non aux éleveurs individuels. De cette manière, les retardataires pourront être sous la pression du groupe garant de l'intérêt général.

2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

- . Le retard dans les procédures administratives de recrutement et de nomination du personnel national ;
- . La lourdeur des procédures locales des marchés publics et le recours au marché de gré à gré à l'étranger (matériel de pesée des animaux acquis en septembre 2002) ;
- . La faiblesse des effectifs d'Azawak au Centre de Loumbila pour les besoins de diffusion ;
- . L'inflation du prix des bovins de race Azawak au Niger ;
- . La méconnaissance de la pratique de la traite chez certains agro pasteurs ;
- . Le déplacement temporaire, pendant la saison pluvieuse, de certains troupeaux familiaux vers les campements dans les zones agricoles ;
- . Les aléas climatiques (déficit pluviométrique de 2000 à 2002) entraînant de longues saisons sèches et par conséquent des difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail ;
- . Un accident de circulation qu'a connu une équipe du projet de retour d'une mission sur terrain, le 26.06/2002 et qui a provoqué l'immobilisation complète pendant 5 mois du seul véhicule tout-terrain.

3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.

Beaucoup de leçons peuvent être tirées de l'expérience du projet depuis sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre complète.

Le projet a bénéficié d'une formulation souple qui a permis une flexibilité dans son exécution.

En effet, compte tenu du décalage temporel entre la formulation et la mise en œuvre (1996-2000), il a fallu adapter les activités initialement programmées au contexte réel notamment la situation socio-économique des éleveurs (ressources fourragères déficitaires et faibles capacités d'investissement) et l'état opérationnel du centre de Loumbila (impossibilité de réaliser un programme de sélection à noyau ouvert et effectifs d'Azawak fortement limités).

Cette adaptation des activités par rapport au contexte a été favorisée par un réel intérêt du Ministère de tutelle, une collaboration active des membres du CLOSC et une compréhension réciproque avec les éleveurs grâce à une approche participative mise en œuvre par la direction du projet.

Alors que par le passé, les éleveurs étaient habitués à des subventions, grâce à cette démarche participative ils ont compris et ont vu l'intérêt d'une mise à leur disposition d'un fonds de roulement permanent pour achat du bétail et des intrants. Quand le fonds roule, les investissements se poursuivent et la satisfaction des besoins suit. L'établissement d'un échéancier en fonction des conditions socio-économiques spécifiques au terroir, permet aux moins nantis d'accéder à ce fonds de roulement. Dans cette optique, le projet veut et facilite l'enclenchement des mécanismes endogènes d'investissement chez les éleveurs. Ceci est un mécanisme important de lutte contre la pauvreté.

Aujourd'hui, on peut affirmer qu'au niveau des groupes cibles, une conscience est créée et des réflexes professionnelles se mettent en place de même que la perception de la nécessité d'investir pour améliorer sa production ainsi que la participation à la mise en place d'outils relativement modernes de conduite de l'élevage. En outre, ces groupes amorcent une ouverture vers l'extérieur notamment le Niger dans le cadre de la recherche de géniteurs Azawak plus performants et d'échange d'expériences en élevage.

L'organisation des éleveurs en groupement les ont aidé à se connaître et à briser certains tabous notamment «ne jamais déclarer ses effectifs des troupeaux» ou «échanger son taureau avec son voisin». Ces aspects sont importants car les besoins sont exprimés en fonction de la taille du troupeau et les meilleurs géniteurs doivent profiter aussi aux partenaires immédiats.

Par ailleurs, le projet s'adresse à des entités organisées et non à des individus isolés. La viabilité de cette organisation est un gage de la pérennité des actions du projet.

Le prestation constitue un projet innovateur à l'échelon du Burkina Faso puisqu'il est le premier à s'intéresser essentiellement au processus d'amélioration génétique des bovins. De ce fait, certaines actions constituent des tests dont les résultats doivent maintenant déboucher sur des activités mieux consolidées dans le cadre de la seconde phase ou dans d'autres perspectives du Ministère de tutelle.

Par ailleurs la mise en œuvre de la prestation a montré que l'amélioration génétique même ne peut se concevoir que dans un programme cohérent étalé sur une période d'au moins 12 à 15 ans compte tenu du cycle biologique de cette espèce.

Au niveau de l'équipe du projet, il y a eu une bonne lecture de la cogestion, ce qui a énormément favorisé l'atteinte des objectifs. L'équipe a aussi reçu un soutien permanent au niveau des Ordonnateurs (la Représentation de la CTB au Burkina Faso et de la DG-COOP) et une implication sans faille qui s'est traduite par notamment un ordonnancement des finances très fluides d'où un bon taux d'absorption.

4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

La prestation a été perçue comme une intervention pertinente, très fondamentale et trop exigeante. Alors que par le passé, les éleveurs étaient habitués à des projets qui accordent des subventions, ils ont remarqué que la présente prestation les incite à investir bien qu'elle prend une large part à sa charge.

Actuellement, ils se rendent compte du bien fondé de la stratégie d'intervention du projet qui consiste en une responsabilisation des bénéficiaires. A cet effet, les éleveurs se sentent réellement partenaires du projet et adhèrent au principe de mobilisation d'un fonds de roulement (pour achat bétail et des intrants) et non d'un fonds perdu.

Certains éleveurs se préoccupaient de la durée du projet et voudraient savoir que deviendrait ce fonds en cas de non renouvellement du projet. Hélas, ils sont satisfaits car le projet connaîtra une seconde phase. A cet égard il faut souligner que le fonds de roulement commence à tourner au réel profit des éleveurs.

Nonobstant ces considérations, les éleveurs encore à la traîne souhaiteraient avoir des animaux et des intrants en subvention.

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?

La mission d'évaluation à mi-parcours a apprécié favorablement le projet et a dégagé ses points forts :

- Les structures de coordination et d'exécution sont relativement légères et exploitent au mieux les moyens du projet.
- L'équipe de coordination fonctionne sur un mode harmonieux et la concertation est permanente. Elle gère de manière efficace les maigres ressources budgétaires et matérielles du projet.
- Les cadres du terrain sont dynamiques et motivés. Ils réalisent un bon travail de sensibilisation et de vulgarisation.
- La collaboration avec les structures décentralisées du MRA, principalement avec les Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA), est effective au niveau des sites. Cette collaboration recouvre divers aspects : prestations prophylactiques (vaccinations et déparasitages internes et externes), échange d'informations (rapports annuels), utilisation d'infrastructures des DPRA (magasins, parcs de vaccination).

Toutefois les agents des DPRA souhaitent une implication plus forte dans les activités du projet (mission de supervision, suivi sanitaire des éleveurs, voyages d'étude...)

- La DPRA du Sahel organise des réunions trimestrielles de concertation entre différents acteurs du secteur élevage.

- Des rencontres mensuelles coordination-responsables de site sont organisées en vue d'établir le bilan des actions passées, de proposer un programme d'activités et d'exposer les contraintes rencontrées.

La même mission a conclu que "si l'on tient compte de l'environnement difficile dans lequel il évolue, on peut affirmer que le projet a atteint des résultats très satisfaisants principalement dans les domaines de la diffusion des animaux Azawak, de l'approvisionnement en intrants, de la sensibilisation des éleveurs et de la vulgarisation de techniques améliorées d'élevage".

6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cible, la manière d'appliquer les recommandations...)?

Les principales recommandations concernent d'une part, une implication plus étroite des structures décentralisées du MRA dans le suivi des activités du projet sur le terrain et d'autre part, une responsabilisation des groupements dans le recouvrement des fonds de roulement.

Par rapport à ces recommandations, la direction du projet a déjà pris des contacts avec les directions des structures du Ministère oeuvrant dans les zones d'intervention afin de mieux cerner leur rôle dans l'appropriation des activités de la prestation par les bénéficiaires.

En outre, afin de consolider les groupements d'éleveurs encadrés, la direction du projet a mené une concertation avec la DVAOP pour dispenser une formation axée sur la "structuration et le fonctionnement d'une organisation paysanne". Cette formation a été réalisée sous forme d'ateliers. Chaque atelier avait une durée de 3 jours par groupe d'environ 20 personnes.

La prestation a mis en place des groupements d'éleveurs motivés à faire de l'élevage de l'Azawak et espère augmenter leurs productions particulièrement le lait. Pour un après-projet viable, ces organisations paysannes nécessitent une réelle consolidation du point de vue :

- dynamique du groupe et esprit associatif
- capacité financière et gestion
- professionnalisme

L'appropriation des activités du projet par ces groupements commence à être perceptible même si elle est à l'état embryonnaire. En effet, certains groupements ont déjà manifesté un intérêt quant à l'appui des agents de terrain du projet dans le recouvrement des fonds mobilisés par la création de comités spécialisés. Cependant, le chemin demeure encore long étant donné les aspects techniques du projet souvent contradictoires avec la réalité locale à l'instar de la sélection à rebours qui prévaut dans les pratiques d'élevage peulh.

La prestation constitue un projet innovateur à l'échelon du Burkina Faso puisqu'elle est la première à s'intéresser essentiellement au processus d'amélioration génétique de bovins de race locale (ouest africaine). Le programme d'amélioration génétique initié est encore embryonnaire, puisqu'il faut compter au moins 3 générations pour asseoir un progrès génétique. Comme chez les bovins, l'intervalle est d'environ 4 ans entre chaque génération, on peut facilement comprendre qu'il faudra environ 12 ans pour avoir des résultats visibles. Ces délais recommandent la planification d'une 2^e phase et devraient permettre :

- l'établissement d'une situation de référence pour mieux cerner la situation actuelle tant du point de vue zootechnique que socio-économique des ménages encadrés ;
- la consolidation des groupements et la professionnalisation des éleveurs afin de garantir un après-projet viable ;
- la mise en place des éleveurs sélectionneurs d'Azawak dans l'optique d'asseoir un programme de mise en œuvre d'une sélection des mâles reproducteurs combinant les performances généalogiques et individuelles ;
- l'extension géographique du programme actuel d'encadrement pour augmenter le nombre de bénéficiaires et ouvrir de nouveaux sites.

En outre, le projet devrait étendre ses activités notamment à la prise en charge de la construction d'ouvrages d'intérêt communautaire : parcs de vaccination/contention, magasins de stockage des intrants alimentaires, infrastructures de soutien à la production et de renforcement de l'autonomie des groupements.

Pour ce faire, la Belgique maintiendrait de manière soutenue sa coopération et son assistance technique et le Ministère partenaire renforcerait les ressources humaines sur le terrain. A cet effet, il est aisé de comprendre que la stabilité des ressources humaines tant expatriée que locale contribuerait à une meilleure poursuite des actions déjà entreprises garant de l'appropriation de la prestation par les bénéficiaires.

7. Conclusions

En guise de conclusion, on peut s'accorder avec les termes de la mission d'évaluation qui mentionne que "si l'on tient compte de l'environnement difficile dans lequel le projet évolue, on peut affirmer qu'il a atteint des résultats très satisfaisants principalement dans les domaines de la diffusion des animaux Azawak, de l'approvisionnement en intrants, de la sensibilisation, des éleveurs et de la vulgarisation de techniques améliorées d'élevage".

Compte tenu du décalage entre la formulation et l'exécution de la prestation, des difficultés sont apparues au niveau du Centre de Loumbila sensé être une supposition importante pour la mise en œuvre d'un programme de sélection à noyau ouvert en partenariat avec les éleveurs encadrés.

Comme solution alternative, le projet s'oriente vers le Niger pour s'approvisionner en bétail Azawak pour les besoins de diffusion. Dans le cadre de la seconde phase, le projet recrutera des éleveurs sélectionneurs pour assurer le progrès génétique. C'est dans cette perspective que le projet voudrait s'insérer dans un cadre régional avec les projets similaires du Niger et du Mali avec qui, des rencontres régulières sont envisagées.

En outre, compte tenu du décalage entre la formulation et l'exécution, la direction du projet a adapté le budget initialement prévu à l'évolution des prix du marchés et on peut affirmer que les ressources financières ont été efficacement utilisées pour atteindre les résultats.

Les éleveurs constituant le groupe cible ont contribué à l'amplification des capacités endogènes d'investissement du projet par des mécanismes de recouvrement du fonds de roulement pour achat du bétail et des intrants de production. Le maintien de cette contribution satisfaisante des éleveurs pose un certain nombre de questionnements importants : comment accroître leur responsabilité et comment les aider tout de même à réaliser les niveaux d'investissements nécessaires pour disposer d'entités économiques (les groupements) à même de les aider à quitter le spectre de la pauvreté.

La levée de ces questionnements est un des objectifs de la seconde phase en plus de la mise en place réelle d'un programme de sélection de l'Azawak chez des éleveurs professionnels.

En définitive, le projet devrait être perçu comme un programme d'environ 15 ans pour une meilleure maîtrise de l'organisation des éleveurs, de leurs troupeaux et une cohérence du programme de sélection.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
